



TARIFS DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire)

IMMEUBLES COLLECTIFS ET INDIVIDUELS À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

- Jusqu'à 50 000 €	FORFAIT 4 000 € TTC
- De 50 001 à 100 000 €	FORFAIT 7 000 € TTC
- De 100 001 à 150 000 €	7 % TTC
- De 150 001 à 450 000 €	6 % TTC
- Plus de 450 001 €	5 % TTC

TERRAINS

- Jusqu'à 40 000 €	FORFAIT 4 000 € TTC
- Plus de 40 000 €	12 % TTC

IMMEUBLES, MAISONS ET APPARTEMENTS APRÈS UNE EXPERTISE COMPLÈTE (FORFAIT) 10 % TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE 12 % TTC

DANS LE CADRE D'UNE VENTE D'UN APPARTEMENT EN GÉRANCE, 9 % TTC
LE MONTANT DES HONORAIRES EST FORFAITISÉ QUEL QUE SOIT LE PRIX.

